

Communication en Conseil Interministériel, du 05 mars 2019, du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale sur la « stratégie nationale de prévention des conflits et renforcement de la citoyenneté ».

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

L'analyse de l'histoire sociopolitique de la Guinée, depuis son accession à l'indépendance, révèle que celle-ci a connue des situations de violation des droits de l'homme qui ont affectées la cohésion sociale. L'avènement de la démocratie avec l'exercice des libertés fondamentales a donné lieu, souvent, à des dérapages dans le comportement des citoyens et des actes d'incivisme.

Fort heureusement et chaque fois que de besoin, les mécanismes traditionnels de la société civile de prévention, de résolution des conflits et l'engagement du gouvernement et des acteurs politiques guinéens pour le dialogue ont permis d'éviter que le pays connaisse une violence comme dans d'autres pays de la sous-région. A la faveur des progrès significatifs enregistrés par la Guinée dans le domaine de la stabilité politique et la construction d'un Etat de droit, il apparait une nécessité de doter le pays d'une stratégie nationale cohérente de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

C'est conscient de cet impératif que le gouvernement, sous la coordination du Premier Ministre et l'impulsion du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale, a mandaté 14 Ministères les plus concernés pour conduire un processus d'élaboration de la « Stratégie Nationale de préventions des conflits et renforcement de la Citoyenneté ».

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Ce processus qui a privilégié une approche inclusive, participative a impliqué l'Etat, les organisations de la société civile nationales, locales et traditionnelles, les partenaires techniques et financiers afin que le document qui en résulte représente la capitalisation de nombreuses expériences de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées en Guinée ces dernières années.

L'élaboration de cette stratégie s'est opérée en plusieurs séquences d'activités : deux études préalables sur les causes et la cartographie des conflits ; un atelier d'analyse des conflits ; un atelier de conception et de validation de la vision, des axes et objectifs stratégiques.

Le cadre de définition stratégique a pris en compte les grandes orientations politiques du gouvernement déclinées dans plusieurs documents nationaux, dont entre autres : Guinée Vision 2040 et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est

important de rappeler que le premier pilier de la vision 2040 porte sur la paix, l'unité et la solidarité nationale avec pour finalité la construction d'une nation forte, paisible, unie et prospère s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Trois grands axes d'intervention sont déclinés dans ce document de stratégie :

1. Le premier axe stratégique porte sur la promotion d'une gouvernance ouverte participative et le dialogue politique permanent structuré en trois objectifs tactiques : la participation des jeunes et des femmes à la gouvernance ; leur promotion pour des emplois dans le secteur public, privé et l'auto-entreprenariat ; les dialogues citoyen, social et politique dans le but de garantir la cohésion dans le pays.
2. Le second axe stratégique porte sur le renforcement de la paix et une citoyenneté respectueuse des diversités dans un contexte d'intégration régionale articulé sur quatre objectifs tactiques : la promotion de la paix et la coexistence pacifique entre toutes les composantes communautaires du pays ; l'éducation à la culture d'une citoyenneté respectueuse de la diversité ; la garantie des droits à tous et à toutes ; l'anticipation sur des comportements extrémistes religieux et l'amélioration des relations transfrontalières en tenant compte du renforcement de la vigilance au niveau national et régional.
3. Le dernier axe cible l'amélioration du cadre juridique et réglementaire à travers la poursuite de la mise en adéquation des lois, règlements et réformes en cours. Il vise également la prise en compte de la dimension prévention et gestion des conflits dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement du pays. Il met l'accent sur l'application conforme et la vulgarisation des textes de lois dans le pays dans le but de renforcer la confiance des populations au système étatique, en particulier l'appareil judiciaire guinéen.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

L'adoption par le Conseil des Ministres de cet important document permettra de doter le pays d'une architecture nationale de paix coordonnant tous les mécanismes sociaux de paix existants et mettant fin à l'absence de cohésion, de synergie d'action d'intervenants de toutes sortes, à savoir :

- 97 Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) mis en place, depuis 2010, par les Ministères des Mines et de l'Administration du Territoire pour gérer les conflits liés à l'exploitation minière ;
- 1 Plateforme nationale et neuf (9) préfectorales mises en place en 2017 et 2018 par Search For Common Ground, sur financement de l'Union Européenne, pour sensibiliser sur les dangers de la radicalisation et l'extrémisme violent dans quelques préfectures à risques;
- 57 Infrastructures Sociales de Paix mises en place, depuis 2013, par le Consortium ACORD (Agence de Coopération et de Recherches pour le Développement) et

WANEP (Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix) pour la Région Forestière sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF/PNUD) pour gérer les conséquences, sur le côté guinéen, des conflits de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Léone.

L'architecture comprendra la structure nationale de paix et le mécanisme national d'alerte précoce institués dans le but d'assurer la collecte et le traitement d'informations pour anticiper sur les crises éventuelles de toute nature.

La mise en œuvre sera assurée par un cadre de coordination, de gestion, de suivi évaluation sur la base d'un plan d'action triennal.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Conakry, le 05 mars 2019

Le Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale

Mamadou Taran DIALLO

A - Liste des départements impliqués et représentés par les Secrétaires Généraux dans le comité de pilotage et les points focaux dans le comité technique

1. Ministère de la Justice ;
2. Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
3. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
4. Ministère des Mines et de la Géologie ;
5. Ministère de l'Agriculture ;
6. Ministère de l'Elevage ;
7. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
8. Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
9. Ministère du Travail, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
11. Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ;
12. Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes ;
13. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
14. Ministère de la Défense Nationale

B - Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) mises en place par les Ministère des Mines et de l'Administration du Territoire : Kindia 2 communes ; Boké 8 ; Forécariah 6 ; Téliélé 5 ; Boffa 3 ; Gaoual 2 ; Fria 2 ; Mamou 2 ; Mandiana 10 ; Kankan 2 ; Siguiré 9 ; Kérouané 7 ; Kouroussa 6 ; Tougué 4 ; Faranah 3 ; Dabola 2 ; Dinguiraye 1 ; N'Zérékoré 3 ; Macenta 5 ; Beyla 3 ; Lola 2 et Yomou 1.

C - Plateformes nationale et neuf (9) préfectorales mises en place par Search For Common Ground sur la radicalisation et l'extrémisme violent en 2017 et 2018, sur financement de l'Union Européenne : nationale (Matoto, Ratoma) ; Labé, Pita, Siguiré, Kankan, Mandiana, Guékédou, N'Zérékoré, Lola et Beyla

D – Infrastructures Sociales de Paix mises en place par Consortium ACORD (Agence de Coopération et de Recherches pour le Développement) et WANEP (Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix) sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) PNUD : Kissidougou: 7 communes ;_Guékédou 7 ; Macenta 10 ; Yomou 6 ; Beyla 7 ; Lola 7 et N'Zérékoré 13.

Communication en Conseil Interministériel du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale sur la « stratégie nationale de prévention des conflits et renforcement de la citoyenneté ».

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

L'analyse de l'histoire sociopolitique de la Guinée, depuis son accession à l'indépendance, révèle que celle-ci a connue des situations de violation des droits de l'homme qui ont affectées la cohésion sociale. L'avènement de la démocratie avec l'exercice des libertés fondamentales a donné lieu, souvent, à des dérapages dans le comportement des citoyens et des actes d'incivisme.

Fort heureusement et chaque fois que de besoin, les mécanismes traditionnels de la société civile de prévention, de résolution des conflits et l'engagement des acteurs politiques guinéens pour le dialogue ont permis d'éviter que le pays ne connaisse une violence comme dans d'autres pays de la sous-région. A la faveur des progrès significatifs enregistrés par la Guinée dans le domaine de la stabilité politique et la construction d'un Etat de droit, il apparait une nécessité de doter le pays d'une stratégie nationale cohérente de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

C'est conscient de cet impératif que le gouvernement, sous la coordination du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale, a mandaté 14 Ministères concernés de conduire un processus d'élaboration de la « Stratégie Nationale de préventions des conflits et renforcement de la Citoyenneté ».

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Ce processus a privilégié une approche inclusive, participative impliquant l'Etat, les organisations de la société civile nationales, locales et traditionnelles, les partenaires techniques et financiers afin que le document soit le reflet de nombreuses expériences de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées en Guinée ces dernières années.

L'élaboration de cette stratégie s'est opérée en plusieurs séquences d'activités : deux études préalables sur les causes et la cartographie des conflits ; un atelier d'analyse des conflits ; un atelier de conception et de validation de la vision, des axes et objectifs stratégiques.

Le cadre de définition stratégique a pris en compte les grandes orientations politiques du gouvernement déclinées dans plusieurs documents nationaux, dont entre autres : Guinée Vision 2040 et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est important de rappeler que le premier pilier de la vision 2040 porte sur la paix, l'unité et la

solidarité nationale avec pour finalité la construction d'une nation forte, paisible, unie et prospère s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Trois grands axes d'intervention sont déclinés dans ce document de stratégie :

1. Le premier axe stratégique porte sur la promotion d'une gouvernance ouverte participative et le dialogue politique permanent structuré en trois objectifs stratégiques : la participation des jeunes et des femmes à la gouvernance ; leur promotion pour des emplois dans le secteur privé et l'auto-entrepreneuriat ; les dialogues citoyen, social et politique dans le but de garantir la cohésion dans le pays.
2. Le second axe stratégique porte sur le renforcement de la paix et une citoyenneté respectueuse des diversités dans un contexte d'intégration régionale articulé sur quatre objectifs stratégiques : la promotion de la paix et la coexistence pacifique entre toutes les composantes communautaires du pays ; la culture d'une citoyenneté respectueuse de la diversité ; la garantie des droits à tous et à toutes ; l'anticipation sur des comportements extrémistes religieux et l'amélioration des relations transfrontalières en tenant compte du renforcement de la vigilance au niveau national et régional.
3. Le dernier axe cible l'amélioration du cadre juridique et réglementaire à travers la poursuite de la mise en adéquation des lois, règlements et réformes en cours. Il vise également la prise en compte de la dimension prévention et gestion des conflits dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement du pays. Il met l'accent sur l'application conforme et la vulgarisation des textes de lois dans le pays dans le but de renforcer la confiance des populations au système judiciaire guinéen.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

L'adoption par le Conseil des Ministres de cet important document permettra de doter le pays d'une architecture nationale de paix coordonnant toutes les infrastructures sociales de paix existantes et mettant fin à l'absence de cohésion, de synergie d'action d'intervenants de toute sorte. L'architecture comprendra la structure nationale de paix et le mécanisme national d'alerte précoce institué dans le but d'assurer la collecte d'informations pour anticiper sur les crises éventuelles de toute nature.

La mise en œuvre sera assurée par un cadre de coordination, de gestion, de suivi évaluation sur la base d'un plan d'action triennal.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

